



## Conditions d'admissions au Championnat provincial Junior 2020

Document de 2 pages

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne autant les femmes que les hommes.*

### Région éligible

- Tous les salons possédant des joueurs de 21 ans et moins au 1er août de l'année en cours, qualifiés et actif dans une ligue de quilles ayant un minimum de 50% de présence.
- Les régions ont la possibilité de faire leur propre réglementation à l'interne.
- Les régions peuvent présenter jusqu'à deux équipes, si la première équipe est complète. Cependant pour la deuxième équipe, elle doit être compléter à 75%, donc 6 joueurs dans son équipe.
- Faire obligatoirement un minimum de trois (3) qualifications et ce avant le 15 mai de l'année en cours avec un système de pointage que chaque région devra déterminer avant le début de ces dites qualifications.
- Fournir aux membres du comité P.Q.Q., tous les documents requis et ce dans les délais demandés.
- Effectuer le paiement d'inscription des joueurs avant le 1er juin de l'année en cours.
- Porter les couleurs de sport Québec attitrées à sa région en respectant la couleur prédominante, et ce tout au long de la compétition et des cérémonies officielles.

---

1

### Joueur éligible

- Tous les joueurs de 21 ans et moins au 1 er août de l'année en cours, qualifié actifs dans une ligue de quilles.
- Avoir un minimum de 50% de présence dans sa ligue, avoir un statut de joueur actif

### Substitut éligible

- Avoir complété le formulaire d'inscription officiel pour substitut qui sera fourni par le responsable de région.
- Accepter les conditions et règlements de la région pour laquelle il jouera.
- Un joueur substitut qui se joint à une région autre que sa région d'appartenance, devra avoir les mêmes avantages ou privilèges que les autres joueurs de cette région lors des compétitions.
- Les frais d'inscription et le chandail officiel sont payés par la région qui demande le joueur.

- Les frais d'hébergement et de nourriture sont au frais du joueur, sauf entente contraire avec cette dite région.

### La pige

- La pige des substituts aura lieu au mois de juin, lorsque toutes les régions auront remis leur document dûment rempli au directeur de tournoi et tous les responsables de régions seront invités.
- Toutes les demandes des régions sont considérées et tous les noms des candidats sont tirés au hasard.
- La pige de la région se fait en premier et ensuite le joueur.
- Le joueur qui termine en meilleur position dans chaque catégorie d'âge lors des qualifications aura priorité lors de la pige.
- Un joueur qui se désiste ou ne veut pas représenter la région pignée, ne peut retourner à la pige.
- Un joueur qui est prêté pourra revenir avec sa région en cas de force majeure, si un autre joueur est disponible et après avoir discuté avec les membres du comité P.Q.Q. pour approbation.